



LA SACEM

Et son rôle dans la musique



ÉCONOMIE GLOBALE ET MÉTIERS DE LA MUSIQUE

LA MUSIQUE EN FRANCE,

C'EST

8,6

milliards d'euros
de valeur

ET PLUS DE

240 000

emplois

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Ecoles de musique
- Conservatoires
- Professeurs de musique

INTERPRÈTES

- Artistes interprètes
- Musiciens
- Orchestres
- Société de gestion collective
Adami/Spedidam/Spré

PRODUCTEURS

Musique enregistrée

- Producteurs
- Studios & techniciens
- Maisons de disques
- Attachés de presse
- Distributeurs
- Sociétés de gestion Collective
SPPF/SCPP/Spré

Spectacles

(secteurs privé et public)

- Producteurs
- Tourneurs & Diffuseurs
- Techniciens & Roadies
- Salles de spectacles
- Festivals
- Billetterie

FABRICANTS D'INSTRUMENTS ET MATÉRIEL HI-FI

- Luthiers
- Instruments électroniques
- Pianos
- Chaînes Hi-Fi et accessoires son

CRÉATEURS

AUTEURS COMPOSITEURS
ÉDITEURS

SOCIÉTÉS DE GESTION
COLLECTIVE Sacem/SACD...

DIFFUSEURS

- Radio et TV musicales
- Discothèques
- Streaming (Simulcast, Web radio, Services de streaming musique et vidéo, *Deezer, Spotify, YouTube*)

DISTRIBUTEURS

- Disquaires, boutiques
- Grandes surfaces spécialisées *Fnac*
- Espaces culturels grandes surfaces *Espace Leclerc*
- Plateformes de téléchargement *iTunes*
- Sites Internet *Amazon, Fnac.com...*
- Magasins de partitions

AUTRES

PROFESSIONNELS

- Agents
- Managers
- Copistes



LES GRANDS PRINCIPES



QU'EST-CE QUE LE DROIT D'AUTEUR ?

C'EST LE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR UNE ŒUVRE. IL REPOSE SUR DEUX FONDEMENTS :

1

LE DROIT MORAL

Toute œuvre est l'expression de la **personnalité** d'un auteur qui bénéficie à ce titre d'un droit moral sur son œuvre.

Le droit moral comprend notamment :

- La reconnaissance de la **paternité** de l'œuvre
- Le respect de l'**intégrité de l'œuvre**

Le droit moral est attaché à la personne de l'auteur, il est **perpétuel, inaliénable et imprescriptible**

De son vivant, seul l'auteur en personne peut exercer son droit moral

2

LES DROITS PATRIMONIAUX

C'est le droit exclusif pour l'auteur **d'autoriser** l'exploitation de son œuvre via :

- sa **représentation** au public
- ou sa **reproduction**

Et de toucher une **rémunération** en contrepartie de l'utilisation de son œuvre

L'auteur peut décider de confier la gestion de ses droits patrimoniaux à une société de gestion collective comme la Sacem

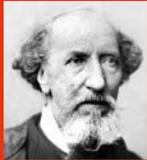


COMMENT ET POURQUOI EST NÉE LA SACEM ?

LES QUATRE FONDATEURS



ERNEST BOURGET
Auteur



PAUL HENRION
Compositeur



VICTOR PARIZOT
Compositeur



JULES COLOMBIER
Éditeur



MARS 1847

L'INCIDENT DU CAFÉ DES AMBASSADEURS

« Hier, Ernest Bourget, Paul Henrion et Victor Parizot, compositeurs et auteurs bien connus, ont refusé de payer leurs consommations, déclarant qu'ils ne devaient rien puisque le propriétaire du café-concert utilisait leurs œuvres à son bénéfice, faisant fi des droits des auteurs et de leur rétribution. Une action judiciaire va vraisemblablement s'ensuivre (...) »



28 FÉVRIER 1851

CRÉATION DE LA SACEM

Soutenus par l'éditeur Jules Colombier, les créateurs gagnent une série de procès. Ils créent d'abord un syndicat, qui devient le 28 février 1851 la Société des Auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Son objet est « la protection mutuelle » des créateurs et des éditeurs.



LE MODÈLE DE LA SOCIÉTÉ D'AUTEURS: LA COOPÉRATIVE

Une coopérative est une **association autonome de personnes volontairement réunies** pour satisfaire leurs aspirations et besoins **économiques, sociaux et culturels** communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est **collective** et où le pouvoir est exercé **démocratiquement**.

1

POUVOIR DE NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES

- Obtenir une meilleure rémunération de leurs œuvres par ceux qui l'utilisent et avec qui la coopérative négocie pour leur compte

2

MOYENS COMMUNS, ÉCONOMIES D'ÉCHELLES

- Simplification des négociations
- Sécurité juridique et sociale
- Acquisition via l'entreprise d'outils coûteux et/ou complexes

3

RÉSEAU NATIONAL ET MONDIAL

- Mise en place d'un réseau national chargé de collecter les droits d'auteur sur le terrain
- Insertion dans un système mondial de collecte et de répartition des droits via des accords de réciprocité avec les sociétés d'auteurs du monde entier

LA SACEM EST UNE SOCIÉTÉ CIVILE À BUT NON LUCRATIF GOUVERNÉE PAR SES MEMBRES, QUI EN SONT LES PROPRIÉTAIRES

LA SACEM OFFRE LES MÊMES SERVICES À CHACUN DE SES MEMBRES, QUEL QUE SOIT SON SUCCÈS OU LE NOMBRE D'ŒUVRES



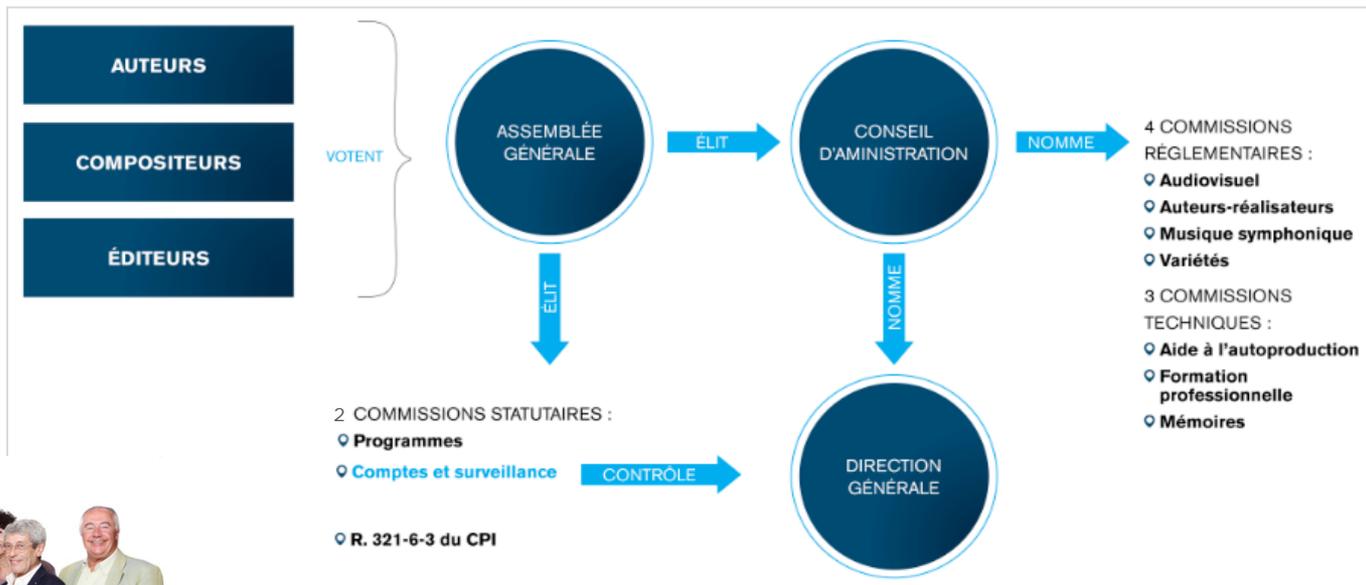
COMMENT FONCTIONNE LA SACEM ?



LA GOUVERNANCE DE LA SACEM

LE VOTE

Tous les sociétaires peuvent voter à l'Assemblée Générale



Conseil d'administration 2015-2016

De gauche à droite

1^{er} rang : Serge Perathoner / Bruno Lion / Jean-Marie Salhani / Dominique Pankratoff / Frédéric Zeitoun / Elisabeth Anaïs / Nicolas Gallbert

2^e rang : Marion Sarraut / Yves Duteil / Jean-Claude Petit (vice-Président) / Christine Lidon / Laurent Petitgirard (Président) / David Séchan / Rémy Grumbach (vice-Président) / Jean-Max Rivière / Arlette Tabart (Secrétaire général) / Thierry Communal (Trésorier) / Nelly Querol (vice-Présidente) / Christian Gaubert / Patrick Lemaitre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les membres de la Sacem réunis en Assemblée Générale élisent les membres du Conseil d'administration **pour 3 ans**.
- Le Conseil est renouvelable **par tiers chaque année**. Les membres du Conseil ne sont pas éligibles l'année qui suit la fin de leur mandat.
- Le Conseil d'administration est composé de **6 compositeurs, 6 auteurs, 6 éditeurs, 1 auteur-réalisateur titulaire et 1 auteur-réalisateur suppléant**.
- Organe majeur de la société, le Conseil d'administration prend toutes les **décisions essentielles** à la vie de la Sacem (50 réunions par an). Ces décisions sont mises en œuvre par la **Direction générale** et l'ensemble des collaborateurs.



LA PRÉSENCE RÉGIONALE DE LA SACEM

UN MAILLAGE TERRITORIAL UNIQUE

1 353 salariés



Un large réseau de délégations en métropole et dans l'Outre-mer : 6 délégations régionales et 70 délégations territoriales

La Sacem gère également les droits au Liban, au Luxembourg et à Monaco

Dont 700 salariés sur le terrain au plus près des clients-utilisateurs de musique



QUI PAYE LES DROITS D'AUTEUR ET POUR QUEL COÛT ?

QUI PAYE LES DROITS D'AUTEURS ?

Toute personne ou entreprise qui diffuse ou reproduit de la musique sur un support doit être titulaire d'une autorisation et doit payer les droits qui reviennent aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.



Producteurs de disque, de spectacles, organisateurs de concert et de soirées dansantes



Discothèques, cafés, hôtels restaurants et tout autre lieu où de la musique est diffusée



Salles de cinéma



Radios, chaînes de télévision, opérateurs ADSL, services de téléchargement et de streaming de musique



Importateurs et fabricants d'électronique grand public à mémoire ou disque dur (hors pc) s'acquittent des droits relatifs à la Copie privée



COMMENT SONT ÉTABLIS LES TARIFS ?

La Sacem tient compte de la nature de l'utilisation de la musique et du rôle que joue la musique dans l'activité économique du client-utilisateur :

- Quand la musique est au centre de l'activité (chaîne de télévision musicale, discothèque), le principe est un % sur le chiffre d'affaires
- Quand la musique est accessoire ou qu'il s'agit d'une musique de sonorisation d'un lieu recevant du public, des tarifs forfaitaires sont établis

DE NOMBREUSES EXCEPTIONS

Nombreuses situations ne nécessitent pas le paiement de droits d'auteur pour diffuser de la musique :

- Les diffusions de musique à la fois privées, gratuites, et données exclusivement dans le cercle de famille ne sont pas soumises à la rémunération des créateurs.
- La Sacem peut néanmoins renoncer à collecter les droits des créateurs dans certaines circonstances, et sous conditions (fête de la musique par exemple).



LES MÉTIERS DE LA SACEM



ACCUEILLIR LES CRÉATEURS ET LES ÉDITEURS

DOCUMENTER LES ŒUVRES

- Adhésion des créateurs et éditeurs
- Documentation des œuvres



COLLECTER LES DROITS D'AUTEUR

- Pour les membres de la Sacem et les sociétés étrangères
- En tant que prestataire de service pour d'autres sociétés (Spré, Sacd, Scam, Copie privée, éditeurs internationaux)



RÉPARTIR LES DROITS D'AUTEUR

- Aux créateurs et éditeurs (276 000 auteurs, compositeurs et éditeurs en France et dans le monde ont reçu des droits en 2014).
- Action culturelle (21 millions d'euros consacrés à 1 638 projets en 2014)
- Action Sociale



LES MEMBRES DE LA SACEM



LES CHIFFRES 2014

LES MEMBRES



153 000 membres

+ 4 330 nouveaux par an
soit 12 par jour

147 300 créateurs : auteurs et compositeurs de musique, auteurs-réalisateurs, humoristes, auteurs de doublage-sous titrage, poètes...

dont **18 530**
de nationalité étrangère

164 nationalités représentées



5 700 éditeurs

LE RÉPERTOIRE



+ de 90 millions

d'œuvres du répertoire
mondial représentées

+ 1,7 million

d'œuvres déposées au répertoire
Sacem

dont **172 700** de créateurs
de la Sacem



L'EXPORT



2^{ème} répertoire à l'export
après le répertoire anglo-américain

TOPS À L'EXPORT

Musique électro

Daft Punk, David Guetta, M83,
Justice, Martin Solveig...

Musique de film

Alexandre Desplat, Eric Serra...

Œuvres intemporelles

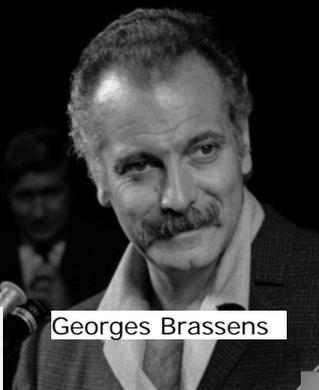
La vie en rose, Comme d'habitude...



C2C



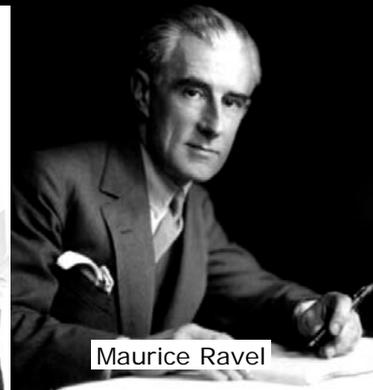
Bruno Mantovani



Georges Brassens



Big Ali



Maurice Ravel



Etienne Roda-Gil



Pascal Obispo



Stromae



Anne Roumanoff



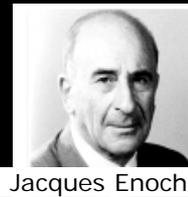
Barbara



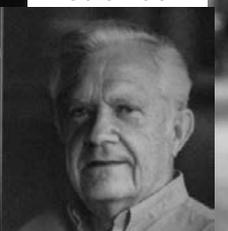
Camille



Ben l'oncle soul



Jacques Enoch



Pierre Delanoë



Coeur de pirate

QUELQUES MEMBRES



Sexion d'Assaut



Manu Dibango



Catherine Ringer



Serge Gainsbourg



Martial Solal

MERCI !





LE SAVIEZ-VOUS ?



Pour un coiffeur de moins de 5 salariés, le forfait des droits d'auteur annuel est amorti en **3 coupes de cheveux** pour femmes



La Sacem collecte des droits d'auteur pour les auteurs compositeurs membres de sociétés d'auteurs étrangères (avec qui elle a conclu des contrats)



Une grande discothèque qui réalise plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires, reverse un peu plus de **3% de son chiffre d'affaires** à la Sacem



Un service de streaming musical gratuit par internet reverse **12% de son chiffre d'affaires publicitaire** à la Sacem



Les droits d'auteur, c'est un peu plus de **4% du chiffre d'affaires publicitaire** d'une grande chaîne de télévision généraliste (tout répertoire confondu)



Un producteur de disque reverse **7,4% du prix de vente hors taxe du disque** à la Sacem